



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 08/10/2025  
Reçu en préfecture le 13/10/2025  
Publié le 13/10/2025  
ID : 057-245700695-20251001-C20250930\_24\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

### Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,

MM. Roland BALCERZAK, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoît STEINMETZ, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Gaël MENEHIN suppléant représentant Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Daniel TERVER, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Bernard DORCHY, Hassan FADI, Lucas FERNAND suppléant représentant Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER (*arrivée au point 9*), M. Bertrand MATHIEU, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle DUBOURDIEU, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Olivier KORMANN, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER (*arrivée au point 9*)

|                                   |                      |   |                  |
|-----------------------------------|----------------------|---|------------------|
| <u>Absents avec procuration :</u> | Bernard ZENNER       | à | Bernard DORCHY   |
|                                   | Rachel ZIROVNIK      | à | Maryse GROSSE    |
|                                   | Guy KREMER           | à | Michel PAQUET    |
|                                   | Mauricette NENNIG    | à | Christine ACKER  |
|                                   | Déborah LANGMAR      | à | Denis BAUR       |
|                                   | Joseph BAUER         | à | Joseph GHAMO     |
|                                   | Christelle MAZZOLINI | à | Olivier KORMANN  |
|                                   | Brigitte DA COSTA    | à | Benoît STEINMETZ |
|                                   | Joël IMMER           | à | Michel SCHMITT   |
|                                   | Karine BERNARD       | à | Maurice LORENTZ  |

Absents excusés : Thierry MICHEL, Alain REDINGE, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE,

Date de la convocation : 24 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 34 jusqu'au point 8, puis 36 à partir du point 9

Nombre de votants : 44 jusqu'au point 8, puis 46 à partir du point 9

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



**24. Objet : Actions de la CCCE intégrées dans le cadre du premier Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI 1 - 2026-2031) pour le bassin versant de la Moselle aval et porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le cahier des charges PAPI 3,

Vu la délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 10 octobre 2017 approuvant l'adhésion de la CCCE au Syndicat Moselle Aval,

Considérant les éléments présentés relatifs au dossier de candidature à la labellisation du PAPI 1 2026-2031 du bassin versant de la Moselle aval,

Considérant que depuis 2020, le Syndicat Mixte Moselle Aval a porté et réalisé le Programme d'Etudes Préalable (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). La finalisation des études structurantes du PEP, a permis d'améliorer significativement la connaissance du risque inondation sur le bassin versant de la Moselle. Les nouvelles connaissances ayant émergées de ces travaux (modélisations hydrauliques, étude relative au risque de remontée de nappes, au risque ruissellement, Schéma directeur Orne et Seille, diagnostic territorial des enjeux et de la vulnérabilité du territoire...) constituent le socle sur lequel les phases de concertation autour de la construction du futur PAPI 1 de la Moselle aval, ont été engagées depuis fin 2024 et qui se sont poursuivies au cours du premier semestre 2025.

Le 27 mai dernier, la mobilisation politique organisée par le Syndicat Mixte Moselle Aval autour de ce projet ambitieux, a réuni l'ensemble des maîtres d'ouvrage qui ont pu réaffirmer leur volonté respective de s'engager dans la réalisation des nombreuses actions du Programme, qui s'élève à près de 70 millions d'euros.

Sa mise en œuvre se traduit par la conduite de projets ambitieux et diversifiés, à des échelles territoriales cohérentes, en recherchant systématiquement l'optimisation des co-financements, au taux maximum de 80 % lorsque cela est possible, grâce à une stratégie mesurée, équilibrée et répondant aux objectifs d'une gestion intégrée des bassins versants.

Le dossier a été réalisé dans le cadre d'une concertation étroite avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Région Grand Est, les intercommunalités membres du Syndicat Mixte Moselle Aval, les structures en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) du bassin versant et Voies Navigables de France.

En synthèse, le projet PAPI identifie à ce jour 108 actions réparties entre les sept axes du cahier des charges PAPI 3 et un axe complémentaire transversal lié à l'animation du Programme.

La ventilation des actions et de leurs coûts prévisionnels est la suivante :

| N° de l'Axe                                                   | Intitulé de l'Axe                                             | Nombre d'actions | HT              | TTC             |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------|-----------------|-----------------|
| Axe 0                                                         | Animation de la démarche PAPI                                 | 3                |                 | € 918 000,00    |
| Axe 1                                                         | Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque | 9                |                 | € 1 407 920,00  |
| Axe 2                                                         | Surveillance, prévision des crues et des inondations          | 7                |                 | € 122 200,00    |
| Axe 3                                                         | Alerte et gestion de crise                                    | 4                |                 | € 24 000,00     |
| Axe 4                                                         | Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme         | 5                |                 | € 1 551 000,00  |
| Axe 5                                                         | Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens      | 8                |                 | € 2 501 400,00  |
| Axe 6                                                         | Gestion des écoulements                                       | 57               | 38 371 000,00 € | € 46 045 200,00 |
|                                                               |                                                               |                  |                 | € 1 560 000,00  |
| Sous total TTC Axe 6                                          |                                                               |                  |                 | € 47 605 200,00 |
| Axe 7                                                         | Gestion des ouvrages de protection hydrauliques               | 15               | 14 383 060,00 € | € 17 259 672,00 |
| Coût prévisionnel du PAPI pour la période 2026 – 2031 - € TTC |                                                               |                  |                 | € 71 389 392,00 |

Montant indiqué dans le tableau de financement

Au total, le coût prévisionnel du PAPI pour la période 2026 – 2031 est évalué à ce jour à 71 389 392 € T.T.C..

La déclinaison des 108 actions du PAPI appelle le soutien des co-financeurs suivants :

- L'Etat qui intervient au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM),
- La Région Grand Est,
- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- L'Union Européenne au titre du FEDER.

Les opérations seront réalisées sous plus de 20 maitrises d'ouvrage différentes sous la coordination du Syndicat Moselle Aval. Le reste à charge de chaque opération ou travaux sera supporté par le maître d'ouvrage concerné.

Les actions prévisionnelles qui seront portées en propre par la CCCE sur ses propres capacités budgétaires sont présentées ci-dessous :

| Action | Intitulé                                                                                | Montant estimatif* |           | Subvention (FPRNM / FEDER/ Région Grand Est, Agence de l'Eau) |                                               |           |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------|
|        |                                                                                         | € H.T.             | € T.T.C.  | Sur H.T./T.T.C.**                                             | Taux et montant prévisionnels des subventions |           |
| 2.3    | Renforcer le système de surveillance existant sur le territoire de Cattenom et Environs |                    | 7 200 €   | T.T.C.                                                        | 50 %                                          | 3 600 €   |
| 6.6a   | Réaliser les études de diminution du risque inondation à Fixem et Gavisse               | 30 000 €           | 36 000 €  | H.T.                                                          | 70 %                                          | 21 000 €  |
| 6.6b   | Réaliser les travaux de diminution du risque inondation à Fixem et Gavisse              | 540 000 €          | 648 000 € | H.T.                                                          | 70 %                                          | 378 000 € |

\* Les axes 1 à 5 sont indiqués en T.T.C. et les axes 6 et 7 sont indiqués en H.T. et en T.T.C., étant donné que les modalités de financement diffèrent selon les axes

\*\* Des actions identifiées en H.T. pourront être éligibles au FCTVA, lequel sera récupérable

Dans ce cadre, il convient que la CCCE valide par délibération cet accord de principe pour participer à la démarche et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour porter les actions précitées, sous réserve de la labellisation du PAPI 1 par les instances nationales.

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable du Bureau communautaire du 16 septembre 2025,**

**Il est demandé au Conseil communautaire :**

- de valider la mise en œuvre des actions de la CCCE intégrées dans le cadre du premier Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI 1 – 2026-2031) pour le bassin versant de la Moselle aval et porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval,

- d'acter les actions prévisionnelles intégrées au PAPI qui seront réalisées en propre par la CCCE ci-dessus :

| Action | Intitulé                                                                                | Montant estimatif* |           | Subvention (FPRNM / FEDER / Région Grand Est, Agence de l'Eau) |                                               |           |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------|
|        |                                                                                         | € H.T.             | € T.T.C.  | Sur H.T./T.T.C.**                                              | Taux et montant prévisionnels des subventions |           |
| 2.3    | Renforcer le système de surveillance existant sur le territoire de Cattenom et Environs |                    | 7 200 €   | T.T.C.                                                         | 50 %                                          | 3 600 €   |
| 6.6a   | Réaliser les études de diminution du risque inondation à Fixem et Gavisse               | 30 000 €           | 36 000 €  | H.T.                                                           | 70 %                                          | 21 000 €  |
| 6.6b   | Réaliser les travaux de diminution du risque inondation à Fixem et Gavisse              | 540 000 €          | 648 000 € | H.T.                                                           | 70 %                                          | 378 000 € |

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 46  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

Fait à Cattenom, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Le Président,

Michel PAQUET

